

Au collège Adrien Cadet

LES DEVOIRS FAITS



C'est quoi ?

Temps (en dehors des heures de classe) pendant lequel l'élève fait ses devoirs.

Pour qui ?

6e (obligatoire)
5e/4e/3e (volontariat)

Les outils ?

Les outils d'apprentissage numériques **peuvent** être proposés en appui des devoirs à faire.

Quand ?

Les horaires des **Devoirs faits** sont positionnés dans l'emploi du temps de l'élève au même titre qu'un cours.

Pourquoi ? Pour quoi ?

01.

Offrir un cadre de travail individuel de qualité à chaque élève.

02.

Fournir une aide correspondant aux besoins de chaque élève.

03.

Faciliter les échanges, entre la famille et l'élève, au sujet des devoirs.

04.

Développer l'autonomie de l'élève dans le cadre de son travail personnel.

05.

Faciliter, à la maison, l'approfondissement du travail personnel de l'élève sous le contrôle familial.

Par qui ?

Les **Devoirs faits** sont pris en charge par :

- *les professeurs du collège (6e)*
- *les professeurs du collège (5e-4e-3e)*
- *tout personnel qualifié (5e-4e-3e)*

Comment ?

01.

L'établissement propose le dispositif aux familles en fonction des besoins des élèves.

02.

Les familles peuvent demander l'inscription de leur(s) enfant(s) dans le dispositif **Devoirs faits**.

03.

Une communication suivie entre les **accompagnateurs de Devoirs faits**, les **familles**, les **professeurs** de la classe et le **coordonateur** du dispositif.



En amont des séances DEVOIRS FAITS

01.

Les équipes pédagogiques réfléchissent **collectivement** à la question du travail personnel demandé à l'élève en veillant à une formulation claire des objectifs des devoirs et à une répartition équilibrée des tâches.

02.

Les devoirs donnés par les professeurs sont liés aux contenus de cours et au positionnement de l'élève dans la compétence ciblée.

03.

Les professeurs veillent à expliciter les attentes des devoirs donnés et à formuler des consignes précises aux élèves et aux accompagnateurs.

04.

Vérifier que les devoirs ont été recopiés dans l'agenda et compléter le cahier de texte numérique.



En aval des séances DEVOIRS FAITS

01.

Informier les familles de ce qui a été réalisé lors des séances de Devoirs faits.

02.

Donner des pistes aux familles afin qu'elles puissent accompagner (à la maison) leur(s) enfant(s) dans l'approfondissement du travail personnel.



Pendant les séances DEVOIRS FAITS

01.

Laisser l' élève organiser son travail personnel.

02.

Donner du sens au travail demandé en expliquant les objectifs d'apprentissage à l'élève.

03.

Demander à l'élève de formuler les enjeux du travail qu'il doit faire :

- *que dois-je faire après avoir lu la consigne ?*
- *quel est le résultat attendu une fois le travail achevé ?*

04.

Faire réfléchir l'élève à la façon dont il travaille.

05.

Favoriser, encourager la coopération entre élèves (groupes, tutorat d'élèves)

06.

Faire tenir à l'élève un journal des apprentissages pour noter ce qui a été appris, compris ou non. Le professeur de la classe ne manquera pas de le consulter.



Après les séances DEVOIRS FAITS

01.

L'accompagnateur de Devoirs faits transmet aux professeurs de la classe les difficultés récurrentes nécessitant une reprise en classe.

02.

Le professeur fait réfléchir les élèves sur les apports du travail personnel au regard des apprentissages.

03.

Le professeur s'assure de l'acquisition des compétences (savoirs / savoir-faire) en lien avec le contenu des séances Devoirs faits.